

DOSSIER D'OUVERTURE DE COMPTE USAGER EN FORMATEUR AUTONOME

1

Remplissez un dossier d'inscription (sans engagement) sur notre site ou sur support papier

DEVENEZ FORMATEUR AUTONOME CHEZ
ARCCANCIA – Formateur en ligne

**sans engagement
sans frais d'inscription
sans frais cachés**

**PLUS DE 48 % EN SALAIRE NET
GARANTI SANS FRAIS ***

**et 32 % DE DROITS ACQUIS
SUPPLEMENTAIRES ***

* Selon formule retenue

1

2

Joignez les pièces justificatives ci-contre impérativement pour chaque titulaire (conformément à la réglementation en vigueur)

VOUS VOUS INSCRIVEZ :

Remplir la fiche d'inscription jointe (partie 3)

Joignez les documents suivants, soit par scan ou photocopie lisible :

- Pièce d'identité, passeport, ou carte de séjour en cours de validité autorisant le titulaire à exercer toutes professions sur le territoire.
- Carte vitale ou attestation sécu
- Un original du relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) d'un compte ouvert à votre nom
- CV actualisé (optionnel)

NOUVEAU 2015
Pour vous inscrire
en ligne :
www.arccancia.fr



3

Envoyez votre dossier complet soit par courrier ou par email accompagné des documents requis (photocopies ou scans) à l'adresse suivante :

Courrier postal :
ARCCANCIA
Formateur en ligne
108 rue du Clignancourt
75018 Paris

Par email :

arccancia@outlook.fr

VOUS BENEFICIEZ AUTOMATIQUEMENT :

- D'un ou d'une chargé(e) de clientèle assurant le suivi de vos affaires.
- D'un service facturation J+1 maxi
- D'un service de suivi règlement efficace.
- D'une gestion administrative et d'une assistance juridique personnalisée et de nombreux supports techniques.
- D'un appui logistique et commercial et d'une diffusion et promotion par catalogue*
- D'une assurance responsabilité civile
- Vous conservez le cas échéant votre statut de salarié et ses avantages sociaux.
- D'un bureau virtuel totalement dédié à votre activité*

* Courant 2015



4

Vous recevrez en retour confirmation de votre inscription et pourrez utiliser nos services sans délais.

ARCCANCIA est une association Loi 1901, de services-conseil en ingénierie commerciale et salariale. Nous intervenons dans de multiples secteurs d'activité et principalement dans le domaine de la formation continue et du conseil. ARCCANCIA se démarque des sociétés de portage, en proposant un ensemble de prestations qui prend en compte la globalité du projet professionnel, tant dans sa dimension humaine que technique. Nos modes de fonctionnement sont simples et à la portée de tous. Nos frais sont raisonnables et intègrent la situation personnelle de l'adhérent. Grâce à des offres ciblées et structurées, nos adhérents s'assurent une visibilité de premier choix à travers une interface de qualité avec leur client. Cette synergie pérennise la demande et devient un formidable atout professionnel.

Créateur de valeur ajouté, ARCCANCIA s'engage à proposer la meilleure stratégie pour la réussite du projet.

www.arccancia.fr

formateur
enligne.com

ARCCANCIA – Formateur en ligne
Siège social : 47 bis Bld de Courcelles
75008 PARIS
Siret : 502 509 383 00019 – Ape 8559A
Tél : 07 81 94 77 34
arccancia@outlook.fr

PRESTATIONS	FORMULE A	FORMULE A +	Détails
Coefficient sur prix facturé (hors frais)	2,08	2,2	Coefficient applicable au prix facturé HT après déductions de tout autre frais
Salaire net garanti	48%	45,45%	Le salaire net se calcule de la manière suivante = (prix de vente H.T hors frais/ coefficient (congés payés inclus et toutes primes légales).
Droits acquis* en %	32%	35%	* Il s'agit principalement des droits acquis correspondant au paiement des charges salariales et patronales (Assedic-retraites - Maladie - Formations - autres) les pourcentages données sont à titre informatifs et sont non contractuels
Nombre de jours d'activités pris en charge par année civile	Maximum 30 jours	Pas de limite*	Attention : impossible de passer de la formule A à la formule A+ en cours d'année civile
Equivalent heure sur base annuelle	300 H	Non limitées	Les 300 heures se calculent comme suit : Base 30 jours - maxi 10h par jours - Formule A+, *la durée légale annuelle doit être respectée
Chargé (e.) de clientèle	oui	oui	Au 1er jour de votre inscription vous bénéficiez automatiquement d'un chargé ou d'une chargée de clientèle assurant le suivi de votre dossier et encours client
Gestion administrative et commerciale	oui	oui	Via email - J+1 maximum sur jours ouvrés
Service facturation	oui	oui	Via email - J+1 maximum sur jours ouvrés
Suivi règlement client (relance-intervention juridique)	oui	oui	service assuré et garanti jusqu'à recouvrement intégral
Gestion et prise en charge des frais de mission	optionnel	Oui	La prise en charge et le remboursement des frais de transport d'hébergement et autres doivent être intégrés au prix de vente et sont remboursés au réel sur justificatif
Assurance Responsabilité civile	oui	oui	Dans le cadre de vos interventions sur sites- PRO Allianz Actif Pro N° 54435151
Avance sur encaissement	Cas par cas	Oui selon volume d'affaire	En fonction du statut juridique du client et selon accord transactionnel. Nous contacter
N° organisme de formation	oui	oui	N° 11 75 5277075 « ne vaut pas agrément par l'état »
Dégressivité du coefficient en fonction du CA - voir conditions	oui	oui	Nous contacter
Frais d'inscription	Non	Non	Votre première facturation inclut vos frais d'adhésion à l'association
Nature du contrat	CDD - Formateur occasionnel	CDD - Formateur occasionnel	Contrat à durée déterminée selon statut formateur occasionnel – congés payés inclus et toutes primes confondues s'il y a lieu.
Intranet	en cours	en cours	Courant 2015 – Vous disposerez d'un bureau virtuel via notre interface internet dédié à votre activité de formateur
Inscription et diffusion sur catalogue	Optionnelle	oui	courant 2015
Lettre trimestrielle	oui	oui	courant 2015
Assistance stratégie commerciale personnalisée	Optionnelle	oui	ARCCANCIA proposera régulièrement des séminaires à nos adhérents
Service conseil juridique	Optionnelle	oui	Avec le cabinet D.S Stratégies & Conseils, partenaire

*Option Cadre : Nous contacter

* Informations non contractuelles en l'état, seul le contrat de prestataire entre les parties vaut engagement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Joindre : les photocopies ou scan des documents suivant : carte identité ou passeport ou carte de séjour, carte vitale ou attestation sécu, RIB et CV (optionnel)

Nom :			
Nom marital :			
Prénom(s) :			
N° de Sécurité Sociale :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Clef <input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de naissance :			
Situation de famille :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		
Nationalité :		Nbre d'enfants à charge :	<input type="text"/>
N° Carte de séjour :		Fin de validité :	<input type="text"/>
N° de voie :		Rue :	
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Email :	
Etes-vous inscrit à Pôle emploi ? :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire ou assimilé	<input type="checkbox"/> Retraité ou pensionné
Votre profession principale : (Inclure CV)			Autres compétences :
Réservé ARCCANCIA			
Enregistré le :		Coéf : <input type="checkbox"/> <30j <input type="checkbox"/> >+30j <input type="checkbox"/> Cadre	1 ^{er} DPAE le :
Régime : F.O - Formateur (trice) occasionnel(le) Coéf :			
Infos complémentaires :			

Joindre à ce formulaire, les documents suivants en scan ou copies :



**MERCI DE REMPLIR CE
FORMULAIRE ET NOUS LE FAIRE
PARVENIR PAR EMAIL OU
COURRIER**

A L'ADRESSE SUIVANTE :

**ARCCANCIA : 108 RUE DE
CLIGNANCOURT 75018 PARIS**

arccancia@outlook.fr

• **VALIDITE DU CONTRAT**

Les parties sont engagées sur les conditions particulières et générales de la convention de formation lorsqu'elle a été approuvée par le client et par l'organisme de formation, par la signature d'une personne habilitée à engager la société en vertu d'un mandat générale ou spécial. Lorsqu'il est requis, le visa du formateur désigné manifeste seulement son accord personnel pour exécuter la mission. Toute modification se fait par voie d'avenant.

• **STATUT DES FORMATEURS DESIGNES PAR L'ORGANISME DE FORMATION**

Le ou les formateur(s) affecté(s) à l'exécution des formations décrites au verso sont des salariés de l'organisme de formation qui restent, à tout moment de leurs interventions, subordonnés à la seule autorité de leur employeur. Ils sont liés à l'organisme de formation par un contrat de travail écrit. Les cotisations sociales sont versées par l'employeur à l'URSSAF de Paris Montreuil, au GARP et MEDERIC.

• **EXECUTION DE LA COMMANDE**

L'organisme de formation s'engage à exécuter la convention de formation conformément aux règles de l'art. Le client s'engage à fournir les éléments et moyens matériels et techniques nécessaires à l'exécution de la formation et notamment à fournir toute la documentation qu'il détient pouvant influencer sur l'objet de la formation. Les délais d'exécution stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent simplement avoir recours au paragraphe « résiliation », sauf stipulation expresse contraire.

• **CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE DES RESULTATS**

L'organisme de formation considérera comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de la présente convention. La conception de la formation et ses accessoires ne sont pas inclus dans le prix de la formation ; un avenant précisant le prix, l'objet et leur propriété sera mis en place par les parties.

• **PRIX, MODALITES DE PAIEMENT ET DE FACTURATION**

Le prix de la formation est celui indiqué aux conditions particulières. Il peut être stipulé sous forme de forfait ou bien sous forme de modalités de calcul précisant des taux horaires ou journaliers ou encore sous forme de taux de rémunération basé sur des valeurs de référence définies en commun. Le prix est toujours stipulé hors TVA française. La facturation de la TVA s'effectue en application des règles légales en vigueur. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant à la convention de formation. Les factures sont adressées au service désigné par le client et rappellent l'objet de la convention de formation et le nom du formateur retenu. Sauf stipulations contraires, le règlement des factures doit être effectué comptant à la réception de la facture. En cas de refus de paiement par l'organisme payeur désigné, l'organisme de formation est fondé à réclamer au client le paiement direct de l'action de formation. Lorsque le règlement n'est pas réceptionné dans le délai convenu, l'organisme de formation est en droit de poursuivre le recouvrement du principal et des intérêts de retard facturés et calculés de la date de la facture à la date du paiement effectif, sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de 7 points. Lorsque l'organisme de formation doit établir une facture de ces intérêts, il est en droit de facturer de plus une pénalité de retard égale à 10% du montant impayé afin de couvrir les frais de recouvrement de cette facture.

• **RESPONSABILITE**

L'organisme de formation déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de **ALLIANZ ACTIF PRO – N°54435151** *. L'organisme de formation limite sa responsabilité résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites à la présente convention, à un montant égal au plafond annuel par sinistre défini par la police en vigueur à la date de la souscription du contrat. Le client accepte de renoncer à un recours contre l'organisme de formation au-delà de la limite des sommes assurées et s'engage à y faire renoncer son assureur dans les mêmes conditions.

• **SUSPENSION DU CONTRAT**

Lorsque l'exécution du contrat est confiée à un formateur unique, la maladie ou l'accident entraînant un arrêt de travail d'une durée inférieur à trois mois suspendent l'exécution du contrat et en prorogent d'autant la durée.

• **RESILIATION DU CONTRAT**

Le contrat pourra être résilié et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, par l'une ou l'autre des parties :

- A) Après mise en demeure et sous respect d'un préavis d'un mois :
 - en cas de défaillance ment constatée de l'une quelconque des parties. (les cas de défaillance sont ceux qui entraînent l'incapacité juridique totale ou partielle, définitive ou temporaire, et, notamment, le règlement judiciaire, la liquidation des biens ainsi que la déconfiture, la liquidation amiable, la cessation d'activité ou l'incapacité d'exécuter les prestations)
 - aux torts de l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à une obligation principale
- B) De plein droit en cas de force majeure, de disparition, invalidité, décès du formateur initialement agréé par le client.
- C) De plein droit, en cas de rupture du contrat de travail entre l'organisme de formation et le formateur agréé(e) par le client pour l'exécution de la mission, pour quelque cause que ce soit ; en ce cas, le contrat prend fin, sur simple notification, à la date à laquelle le salarié cesse d'exercer ses fonctions au sein de l'effectif de l'organisme.
- D) Lorsque la mission objet du contrat est d'une durée initiale supérieur à trois mois où après reconduction, une résiliation peut intervenir à la demande de l'une ou l'autre partie sous réserve d'un préavis de 6 semaines à dater de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, les sommes perçues et celles facturées par l'organisme de formation pour les travaux effectués lui demeureront acquises et le délai de règlement est ramené au plus tard à la date d'effet de la résiliation.

• **REFERENCEMENT**

Le client autorise l'organisme de formation et ses formateurs désignés au contrat à inscrire les travaux convenus une fois accomplis au nombre de leurs références.

• **DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES, INTERPRETATION DU CONTRAT**

La loi du présent contrat est la loi française. Les litiges relatifs à sa formation, son interprétation et son exécution, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, lieu du siège social de l'organisme de formation. La convention de Vienne de 1980 relatives aux contrats internationaux de vente de marchandises est exclue. Le présent contrat et ses avenants et annexes contiennent tous les engagements des parties ; les correspondances, offres ou promotions antérieures au contrat sont considérées comme non avenues et ne peuvent être utilisées pour l'interprétation du contrat.